

**Compte rendu du Comité Syndical  
du Syndicat Mixte pour la Station d'Épuration de Givors  
du lundi 4 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le cinq mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical du SYSEG, légalement convoqué le 13 février 2019, s'est réuni en session ordinaire au siège du syndicat, sous la Présidence de Monsieur Gérard FAURAT.

AC : Assainissement Collectif      EP : Eaux Pluviales      ANC : Assainissement Non Collectif

**Membres titulaires AC + EP + ANC présents à la séance :** Gérard FAURAT - François PINGON - Dominique VIRET - Josiane MOMBRUN - Colette VUILLEMIN - Guillaume LEVEQUE - Gérard GOUJON - Vincent GUGLIELMI - Denis MONOD - Gérard MAHINC - Roger SIMON

**Membres titulaires AC + EP + ANC absents à la séance :** André MONTET (excusé) - Jean-François PERRAUD (excusé) - Pierre FOUILLAND (excusé) - Jean-Jacques COURBON (excusé) - Thierry DILLENSEGER (excusé) - Laurent CHARPENTIER

**Membres suppléants AC + EP + ANC présents à la séance prenant part au vote :** Jean-Pierre COMBLET

**Membres suppléants AC + EP + ANC absents à la séance :** Françoise TRIBOLLET - Thierry PERRIN - Didier GARNIER - Jean-Philippe GILLET (excusé) - Rémi FOURMAUX - Michel CASTELLANO - Didier DUMONT-BURDIN (excusé) - Thierry BADEL - Jean-Jacques BADIOU (excusé) - Jean-Jacques DURANTIN - Jean-Pierre MARCONNET - Jean-Luc FOISON (excusé) - Charles GOUTARET (excusé) - Alain CLERC (excusé)

**Membres titulaires AC + ANC présents à la séance :** Catherine LAMENA - Yves PAPILLON - Christian GALLET

**Membres suppléants AC + ANC absents à la séance :** Aurélien BAS - Emmanuel BANDE

**Membres titulaires ANC absents à la séance :** Maurice OLAGNIER (excusé) - Michel DUBOST

**Membre suppléant ANC absent à la séance :** Gilles BARBERET

**Trésorier :** M. Marc RIVAL (excusé)

**Permanents SYSEG :** Mmes Christelle FARGEAS et Claire VIRICEL, MM. Stéphane CLAUDET-BOURGEOIS, Christophe DOMENGET, Sébastien LAURENT

-----

**ORDRE DU JOUR :**

- Adoption du compte rendu du dernier comité syndical,
- Point sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir,
- Débat d'Orientation Budgétaire 2019,
- Approbation de l'acquisition foncière de la parcelle AM 376 à Orliénas,
- Questions diverses :
  - Réponse à M. Denis MONOD sur le schéma directeur,
  - Point sur la station d'épuration de Givors.

Monsieur Gérard FAURAT ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Pierre COMBLET est désigné secrétaire de séance.

### **1 – Compte rendu du comité syndical du 17 décembre 2018**

M. FAURAT demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu du comité du 17 décembre 2018.

Dans les questions diverses, M. OLAGNIER souhaite que soit rajoutée l'information concernant la suppression des subventions par l'Agence de l'Eau pour les réhabilitations des installations d'assainissement non collectif.

M. FAURAT propose l'adoption du compte rendu modifié du comité syndical du 17 décembre 2018.

Le compte rendu modifié de la séance du comité syndical du 17 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

### **2 – Point sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir**

#### Décisions du Président :

- N°2018-04, reversement de la ristourne des chèques de table perdus et périmés de l'année 2017 au CNAS pour un montant de 58.05 €.
- N°2019-01, réévaluation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la Contribution Sociale Généralisée pour les agents du SYSEG.

#### Attributions de marchés :

- Mise en séparatif des réseaux d'assainissement centre bourg à Orliénas :  
Lot 1 réseaux EU et EP, Rampa TP – 675 340,80 € HT Budget EU et 322 303,32 € TTC budget EP.  
Lot 2 bassins de rétention, Beylat TP – 341 757,78 € TTC budget EP.
- Dans le cadre du marché subséquent relatif à l'accord-cadre de missions de maîtrise d'œuvre de travaux d'assainissement sur le territoire du SYSEG, attribution à SEDIC du marché subséquent de mise en séparatif de la rue de la Giraudière et ses rues annexes à Brignais – Montant du marché 13 950 € HT sur le budget AC et 7 140 € TTC sur le budget EP.

Le comité syndical prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

### **3 – Délibération n° 2019-01 - Débat d'orientation budgétaire 2019 – Vote AC/EP/ANC**

Les rapports d'orientations budgétaires 2019 des trois budgets (budget principal assainissement collectif, budget annexe assainissement non collectif, budget annexe eaux pluviales), ainsi que leurs annexes ont été au préalable transmis aux délégués et seront annexés à la présente délibération.

Rapporteur : M. Guillaume LEVEQUE.

Une présentation des points principaux de ces différents documents est réalisée.

#### **BUDGET ANNEXE SYSEG ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

##### **Les provisions :**

~ Depuis 2013, le syndicat provisionne 300 €/an dans le cas de non-paiement de redevances liées aux différents contrôles. Proposition de poursuivre.

Pour mémoire en 2018 une partie de celles-ci ont été utilisées pour admettre en non-valeur des redevances qui ne pourront être recouvrées.

Selon la délibération n° 2018-11 adoptée lors du comité syndical du 12.03.2018 les créances admises en non-valeur portent sur un montant de 612.50 €, pour des sommes non recouvrées de 2009 à 2015.

Le montant début 2019 s'élève à 1 187.50 €.

Recettes de fonctionnement versées par l'Agence de l'Eau : 15 744 € ⇒ **montant revu à 10 000 €**

~ Prime d'aide à la performance épuratoire basée sur les différents types de contrôles effectués en 2018 : 5 744 € ⇒ **Attention aide supprimée courrier du 26/02/2019.**

~ Subvention liée à l'animation de l'opération de réhabilitations groupées : 10 000 €.

M. LEVEQUE attire l'attention sur ce point, cette aide a été supprimée par l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mise en œuvre du 11<sup>ème</sup> programme.

## BUDGET ANNEXE SYSEG EAUX PLUVIALES

### Budget annexe SYSEG eaux pluviales - Participations quote-part réseaux unitaires

													Proposition d'application de cette nouvelle clef en 2019			
	Linéaire unitaire mesuré (km)	CLEF QUOTE PART AU LINEAIRE DE RESEAU UNITAIRE SANS ABATTEMENT	Nombre d'habitants* au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Superficie km <sup>2</sup>	Densité hab/km <sup>2</sup>	Coefficient d'abattement suivant la densité de population	Application du coefficient d'abattement sur le linéaire réseau unitaire (km)	CLEF 3 QUOTE PART AVEC ABATTEMENT POUR LE CALCUL DE LA PARTICIPATION	PARTICIPATION 2019 (1)	Coût par habitant en €	Clef 3 BIS avec participation de Riverie de 416,58 € (1.31 €*318) soit un % calculé sur un linéaire de 63.23 km (66.71-3.48)	Participation 2019 (2)	Coût par habitant en €	Impact sur la participation des communes en prenant la clef 3 bis (2)-[1]		
BRIGNAIS	17.90	22.04%	11 442	10.36	1 104.44	1.00	17.90	26.83%	16 099.54 €	1.41 €	28.31%	16 867.68 €	1.47 €	768.14 €		
CHAPONOST (Zi des Troques)	0.00															
VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION	LOIRE SUR RHONE	4.00	4.92%	2 591	16.60	156.08	0.70	2.80	2 518.36 €	0.97 €	4.43%	2 638.52 €	1.02 €	120.16 €		
	ECHALAS	4.20	5.17%	1 786	20.95	85.25	0.60	2.52	2 266.53 €	1.27 €	3.99%	2 374.67 €	1.33 €	108.14 €		
	ST ROMAIN EN GIER	0.80	0.98%	586	4.05	144.69	0.60	0.48	431.72 €	0.74 €	0.76%	452.32 €	0.77 €	20.60 €		
BEAUVALLON	CHASSAGNY	1.80	10.59%	4 045	9.33	162.78	0.70	6.02	5 414.48 €	1.34 €	9.52%	5 672.82 €	1.40 €	258.34 €		
	ST ANDEOLLE CHATEAU	5.60			9.95										24.85	
	SAINT JEAN DE TOUSLAS	1.20			5.57											
MILLERY	13.70	16.87%	4 422	9.22	479.61	0.80	10.96	16.43%	9 857.59 €	2.23 €	17.33%	10 327.92 €	2.34 €	470.33 €		
MONTAGNY	3.30	4.06%	2 932	8.30	353.25	0.80	2.64	3.96%	2 374.46 €	0.81 €	4.18%	2 487.75 €	0.85 €	113.29 €		
ORLIENAS	2.40	2.95%	2 472	10.42	237.24	0.70	1.68	2.52%	1 511.02 €	0.61 €	2.66%	1 583.11 €	0.64 €	72.09 €		
RIVERIE	3.48	4.28%	318	0.42	757.14	1.00	3.48	5.22%	3 129.97 €	9.84 €		416.58 €	1.31 €	-2 713.39 €		
ST LAURENT D'AGNY	1.52	1.87%	2 195	10.55	208.06	0.70	1.06	1.59%	956.98 €	0.44 €	1.68%	1 002.64 €	0.46 €	45.66 €		
TALUYERS	4.40	5.42%	2 591	8.09	320.27	0.80	3.52	5.28%	3 165.94 €	1.22 €	5.57%	3 317.00 €	1.28 €	151.05 €		
VOURLLES	3.50	4.31%	3 468	5.60	619.29	0.90	3.15	4.72%	2 833.16 €	0.82 €	4.98%	2 968.33 €	0.86 €	135.18 €		
CHAUSSAN	1.20	1.48%	1 145	7.89	145.12	0.60	0.72	1.08%	647.58 €	0.57 €	1.14%	678.48 €	0.59 €	30.90 €		
MORNANT	12.22	15.05%	5 924	15.76	375.89	0.80	9.78	14.65%	8 792.68 €	1.48 €	15.46%	9 212.20 €	1.56 €	419.52 €		
TOTAL	81.22	100.00%	45 917				66.71	100.00%	60 000.00 €	1.31 €	100.00%	60 000.00 €				

Densité (hab/km <sup>2</sup> )	Coefficient d'abattement suivant la densité de population
Inférieure à 150	0.6
Entre 150 et 300	0.7
Entre 300 et 500	0.8
Entre 500 et 750	0.9
Supérieure à 750	1

Proposition d'application de la clef 3 BIS : participation de Riverie calculée en prenant la moyenne du coût par habitant soit 1,31 €.

valeurs les plus hautes
problème constaté
valeurs les plus basses

M. LEVEQUE souligne la problématique de la commune de Riverie dont la très petite superficie entraîne une forte densité de population. Si on applique la clef 3 comme en 2018, on obtient une participation incohérente pour cette commune et très élevée revenant à 9.84 €/habitant (la plus haute : 2.23 €/hab. ; la plus basse : 0.44 €/hab.), pour un montant de participation de 3 129.97 €.

M. FAURAT propose de modifier la clé 3 et de la remplacer par la clé 3BIS en prenant comme participation pour Riverie la moyenne de 1.31 €/hab. multiplié par 318 habitants, soit une participation de 416.58 €. Il propose aux autres communes de prendre en charge cette différence.

Le comité syndical approuve cette proposition, valide la clé 3BIS et la répartition de la différence entre les autres communes.

Le débat d'orientation budgétaire ayant été débattu en séance :

- le comité syndical prend acte, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientation budgétaire relative à l'exercice 2019.

#### 4 - Délibération n° 2019-02 - Approbation de l'acquisition foncière de la parcelle AM 376 à Orléans - Vote AC/EP

M. FAURAT rappelle qu'une opération de mise en séparatif des réseaux est en cours sur la commune d'Orléans avec la création de réseaux et de trois bassins successifs de rétention des eaux pluviales d'un volume global de 3 550 m<sup>3</sup>. Il s'avère nécessaire d'acquérir la parcelle AM 376 appartenant en indivision aux consorts Thivillon pour la réalisation de ceux-ci.

Un accord des consorts Thivillon a été obtenu permettant l'achat par le syndicat au prix de 5 210,00 €.

Parallèlement les consorts Thivillon envisagent un projet immobilier comportant la création de nouvelles voiries et aires de stationnements qui devraient déboucher sur le parking communal de la Forge (secteur 4 Frange Ouest du Château au PLU).

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle sise à ORLIENAS (Rhône) cadastrée section AM 376 pour une superficie de 5210 m<sup>2</sup> auprès des consorts THIVILLON, moyennant le prix de 5 210,00 €, afin de réaliser des bassins de rétention d'eaux pluviales et à terme la récupération dans lesdits bassins des rejets directs des eaux pluviales des voiries nouvellement créées et des aires de stationnements provenant du secteur 4 Frange Ouest du Château aux charges et conditions du projet immobilier sus visé,

La prise en charge des frais notariés relatifs à cette acquisition par le syndicat,

**PRECISE** que les dépenses sont prévues dans le cadre des crédits anticipés d'investissement 2019 du budget annexe eaux pluviales et seront inscrites au budget 2019 si l'acquisition a lieu après le vote du budget,

**AUTORISE** le Président à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces administratives et comptables s'y rattachant,

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### 4 - Questions diverses

##### Réponse à M. Denis MONOD sur le schéma directeur

La diapositive suivante présentée en séance a été commentée lors du débat d'orientation budgétaire :

Dossier suivi par le COPIL, composition : élus de la commission technique et du Bureau du SYSEG, DREAL, Agence de l'Eau, Métropole de Lyon, Département, SUEZ, SIGR pour le contrat de rivière du Gier, SMAGGA pour le contrat de rivière du Garon, Réalités Environnement et EGIS Eau.

L'élaboration du schéma directeur a été réalisée en trois phases à partir de 2014 :

- ” 1<sup>ère</sup> phase : état des lieux et pré-diagnostic,
- ” 2<sup>ème</sup> phase : campagne de mesures et modélisation des réseaux assainissement structurants,
- ” 3<sup>ème</sup> phase : programmation d'actions et élaboration du dossier à déposer.

Commission générale du syndicat du 14 mars 2016 : présentation du point d'avancement et du programme de travaux.

Point d'avancement réalisé lors des comités syndicaux.

Version définitive déposée non présentée en comité syndical, il comporte un programme de travaux avec des actions identifiées et d'autres transversales comportant uniquement des enveloppes financières.

Objectifs 2019 : réalisation d'un document de vulgarisation à destination des élus du périmètre syndical présentant les actions qui seront mises en œuvres ces dix prochaines années et concertation avec les communes sur la planification de certaines actions engendrant des dépenses sur le volet eaux pluviales.

Echéancier : automne 2019 après parution de l'arrêté d'autorisation du système d'assainissement.

##### Point sur la station d'épuration de Givors

M. VIRET liste les opérations réalisées courant janvier-février 2019 :

- ✓ Maintenance de la centrifugeuse n°2 (24000 heures) + buses céramiques renouvelées
- ✓ Renouvellement des centrales de ventilation (x5)
- ✓ Mise en sécurité incendie :
  - Renouvellement des détecteurs de gaz (x3) + 1 nouvel appareil
  - Déplacement batteries condensatrices (tranches 1 et 2)
  - Contrôle des extincteurs : remplacement faute d'entretien
  - Modification des sections des câbles dans l'armoire électrique des Biostyrs suite à constatation d'échauffement et de risque d'incendie (audit thermographique)
- ✓ Remplacement des trappes de désenfumage (skydômes) : 15 mars 2019
- ✓ Remise en service du compacteur des refus de dégrillage

- ✓ Contrôle des dispositifs d'échantillonnage (préleveurs) et de débitmétrie par les sociétés ENDRESS HAUSER et IRH
- ✓ Campagne de dératisation de la station : 60 boîtes d'appâtage mises en place
- ✓ Réduction de la consommation énergétique de la station : remplacement des éclairages par des ampoules LED basse consommation
- ✓ Biostyrs :
  - Plusieurs dépassements de normes sur les MES
  - Mise en place d'une pompe provisoire dans la bêche à eaux sales suite à panne de pompe
  - Réflexion quant à la gestion des départs de billes de biostyrène

M. VIRET rappelle aux membres du comité qu'il suit l'exploitation de la station d'épuration. En effet, il réalise un suivi du fonctionnement de la station plus abouti avec des visites ponctuelles, et une présentation en comité suivant l'actualité. Les comptes rendus de ces visites seront mis à disposition des élus sur leur extranet dédié.

**Question diverse rajoutée à l'ordre du jour : point sur l'accompagnement financier par l'Agence de l'Eau**

M. FAURAT donne la parole à M. CLAUDET-BOURGEOIS qui fait un point sur la réunion du 28 janvier 2019 de présentation du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau. Les aides suivantes ont été présentées :

- Jusqu'à 70% d'aide pour les projets exemplaires de déconnexion des eaux pluviales
- Aides de 50% max. pour les projets d'assainissement concernant une masse d'eau disposant d'une mesure assainissement (Garon, Mornantet)
- Aides de 30% max. pour les autres projets d'assainissement au titre de la mise en conformité du réseau de collecte
- Projets éligibles : déconnexion des eaux pluviales, réhabilitation de réseaux, mises en séparatif, postes de relevage, bassins d'orage

Une rencontre avec M. PAUTRAT a eu lieu le 18 février 2019 dont l'objet est :

- Identification des projets susceptibles d'être accompagnés financièrement
- Réflexion sur l'élaboration d'un contrat de partenariat SYSEG – SMAGGA – AERMC sur une durée de trois ans (assure les maîtres d'ouvrages de toucher les aides de l'Agence de l'eau sur la durée de mise en œuvre du contrat)

La réflexion sur le développement de la stratégie de gestion des eaux pluviales (action Schéma directeur) peut bénéficier d'un soutien financier possible pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'Agence de l'Eau encourage également le SYSEG à porter une réflexion sur la mise en œuvre d'une filière de méthanisation.

Monsieur Gérard FAURAT lève la séance et remercie les participants.

Le Président,  
Gérard FAURAT

*Conformément au Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 les rapports d'orientations budgétaires 2019 sont à la disposition du public au siège du SYSEG.*